

Déposé le 01/02/16

Journal spécial PES

Nous voulons des postes pour toutes et tous et un mouvement efficace pour les T1 !

Nombreux à être titularisés à la rentrée 2015, vous risquez fortement de vous retrouver sans affectation à l'issue du mouvement et probablement en surnombre dans les écoles, faute de poste disponible, pendant plusieurs jours voire plusieurs semaines à la rentrée prochaine.

Chaque année nous tentons d'améliorer vos conditions d'entrée dans le métier auprès de l'Académie. Pour cette année, nous avons obtenu qu'à barème égal, les stagiaires ne passent plus après les titulaires. Ainsi vous participerez au mouvement au même titre que tous les enseignants.

Pour ne pas vous perdre totalement dans les opérations du mouvement, le SNUipp-FSU est là pour vous aider et vous conseiller dans cette démarche.

Vous trouverez dans ce journal toutes les informations et conseils nécessaires pour votre mouvement et nous vous invitons à venir nous rencontrer pour des conseils plus personnalisés.

Ces permanences sont aussi l'occasion de prendre contact avec nous si vous rencontrez des difficultés dans votre année de stage et notamment concernant votre titularisation.

Vous pouvez compter sur nous pour vous aider à vous défendre et à faire les bons choix pour votre début de carrière !

l'équipe du SNUipp-FSU Paris

Dossier spécial Affectation dans les écoles

Conseils pour le mouvement au local du SNUipp-FSU

- mardi 8 mars de 15h à 17h30
- mercredi 9 mars de 12h à 16h30
- mardi 15 mars de 15h à 17h30

à l'ESPE

- vendredi 5 février de 11h30 à 15h30 à Molitor
- vendredi 12 février de 11h30 à 15h30 à Batignolles
- mardi 16 février de 11h30 à 15h30 à Molitor
- vendredi 19 février de 11h30 à 15h30 à Molitor
- mardi 8 mars de 11h30 à 15h30 à Batignolles
- vendredi 11 mars de 11h30 à 15h30 à Batignolles
- mardi 15 mars de 11h30 à 15h30 à Molitor

Venez remplir en ligne notre enquête sur la formation initiale :
75.snuipp.fr > rubrique «Jeunes enseignants» > sous-rubrique «enquête»

Comment ça marche ?

L'opération du mouvement départemental est l'opération administrative qui permet aux professeurs des écoles de choisir une école et d'y obtenir un poste.

Attention, un poste ne détermine pas le niveau de classe. L'attribution des classes se fait dans le cadre du conseil des maîtres. Dès que vous avez votre affectation, appelez l'école pour en discuter avec vos collègues et éventuellement participer au dernier conseil des maîtres de l'année en cours.

Le mouvement se fait à partir de tous les postes parisiens, qu'ils soient vacants ou susceptibles de l'être. Pour les stagiaires, la participation au mouvement est obligatoire puisqu'elle permet de décider de votre première affectation.

Les opérations du mouvement

- Du 29 février au 18 mars 2016 :

Vous devez saisir vos vœux sur Internet, par l'intermédiaire d'I-prof (<https://bv.ac-paris.fr/iprof>) et à l'aide de votre NUMEN. Vous pouvez faire jusqu'à 30 vœux comportant des vœux précis identifiés d'après une liste de postes qui est accessible sur le site, et des vœux d'ordre général (accessibles eux aussi sur le site, il s'agit de vœux concernant un arrondissement, une préférence pour la maternelle ou l'élémentaire...). Compte tenu de l'ordre de traitement des demandes, vos chances d'obtenir un des postes identifiés (vœux précis) sont très réduites.

Pour les PES, les vœux d'ordre général sont très importants car vous avez très peu de chances d'avoir un poste précis, portez-y toute votre attention, faites-en 4 ou 5, que vous placerez à la fin de votre liste.

- Le 19/05 : la commission paritaire se réunit et arrête les affectations des vœux identifiés.

- Fin juin, début juillet : si vous n'avez rien obtenu parmi vos vœux identifiés, l'administration vous attribuera un poste selon votre barème et à partir de vos vœux d'ordre général.

Cette affectation sera donnée à titre provisoire pour l'année.

- Après la commission paritaire de juillet : si vous n'avez toujours pas d'affectation, vous serez affecté d'office dans l'ordre du barème même si le poste ne correspond à aucun de vos vœux d'ordre général. Cette affectation sera donnée à titre provisoire pour l'année 2016-2017 et sera notifiée dans le courant de l'été, voire après la rentrée de septembre.

Dates	Opérations
le 29 février 2016	Ouverture du serveur de saisie des vœux SIAM
Ma. 31/03 de 15h à 18h, Me. 08/04 et Me. 15/04 de 12h à 17h	Aide à la participation au mouvement au local du SNUipp (à l'angle des rues de Tourtille et de Pali-Kao, M° Couronnes dans le 20e)
le 18 mars à 12h	Fermeture du serveur de saisie des vœux SIAM
A partir du 24 mars 2016	Envoi de l'accusé de réception de saisie des vœux sur la boîte aux lettres i-prof du candidat (avec indication d'un barème sommaire)
A partir du 8 avril 2016	Envoi sur i-prof au candidat de sa fiche de vœux comportant, pour chaque vœu formulé, le barème correspondant
Dès réception et jusqu'au 18 avril à 12h	Examen des contestations relatives aux vœux et barèmes, par courrier à la DE2, sur place ou par mél à mvt1degre@ac-paris.fr
le 19 mai 2016	CAPD chargée de donner un avis sur le projet de mouvement 2012
le 23 mai 2016	validation du projet par le DASEN et résultats individuels sur i-prof

Le barème

Les PES participent au mouvement en même temps que tous les titulaires parisiens, selon le barème suivant : A + E :

- A est l'ancienneté au 31 décembre 2015 (1 point par année, 1/12^e de point par mois et 1/360^e de point par jour). Un sortant de l'ESPE aura 0,333 point.

- E est le nombre d'enfants à charge de moins de 12 ans.

À barème et à Ancienneté Générale de Service égaux entre deux PES, c'est la date de naissance qui est prise en compte, en commençant par le plus âgé. Le barème change par la suite et selon le type de postes.

L'ordre d'affectation après 1er mouvement

À l'issue du mouvement, les enseignants qui n'auront pas obtenu de poste seront affectés sur un poste provisoire pour l'année 2016-2017 dans cet ordre :

1. les enseignants bénéficiants d'une priorité au titre du handicap
2. les enseignants ayant demandé un maintien dans leur école en zone d'éducation prioritaire
3. les stagiaires renouvelés ou en prolongement de stage
4. les T2 (titulaires 2^{ème} année), car ce sera l'année de leur première inspection
5. les T3, sur des postes fractionnés à priori
6. les T1, principalement en surnombre ou à disposition des circonscriptions en attendant un poste pour le reste de l'année
7. les enseignants qui arrivent dans l'académie de Paris

Un mouvement fictif ?

Les stagiaires participent au mouvement comme tous les personnels. Avec la particularité d'avoir très peu de points (0,333 + 1 par enfant) par rapport aux autres collègues... et donc très peu de chance d'obtenir un poste. Auparavant, des postes étaient réservés pour les sortants d'IUFM, pour avoir une chance de voir quelques critères de choix satisfaits.

En pratique, il y a donc fort à parier que le mouvement effectué par la plupart des stagiaires ne soit pas efficace, et qu'ils soient affectés en juillet ou août voire même en septembre. Cette année encore de nombreux enseignants en début de carrière se sont retrouvés en surnombre en salle des maîtres pendant des semaines en attente d'une affectation.

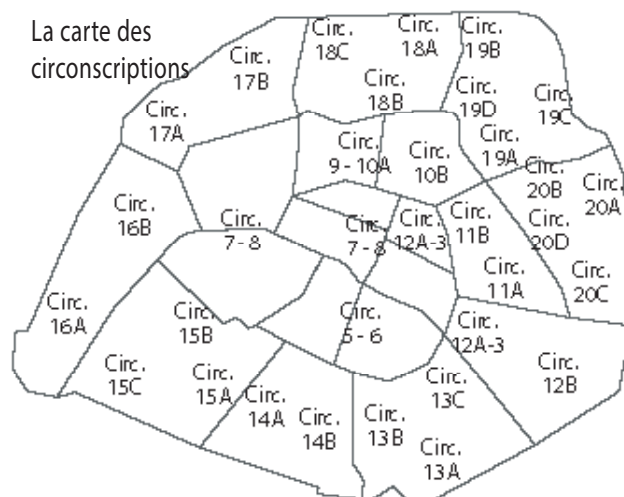
A la rentrée de septembre, vu le nombre de T1 qui vont arriver en poste, il y a fort à parier qu'une majorité se retrouvera sans poste et affecté à une école en surnombre.

Les postes de remplaçant :

- ZIL (zone d'intervention limitée) : ils sont rattachés à une école ou une circonscription et font théoriquement des remplacements courts. L'Inspection organise malheureusement parfois des remplacements dans d'autres circonscriptions et peuvent utiliser un ZIL sur un remplacement long.

- Brigade maternité-maladie et Brigade Formation Continue : Il s'agit respectivement de remplacements sur les congés maternité et maladie, de remplacement à l'année (collègues en formation psy scolaire, décharges syndicales, décharges de maîtres d'application...) et sur des stages de formation continue.

La carte des circonscriptions



Toutefois, la circulaire précise que ces remplaçants peuvent être employés pour des missions de ZIL «dans l'intérêt du service».

ASH

Vous ne pouvez pas demander au mouvement principal les postes ASH (adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés), qui nécessitent une spécialisation. En revanche, il est possible de participer au mouvement complémentaire afin d'obtenir un poste à titre provisoire en mettant ce type de poste dans vos VOG.

L'analyse des postes obtenus avec 0,333 points au mouvement de mars 2015 (34 postes en tout)

- 23 postes définitifs de Brigade
- 0 postes en maternelle
- 11 postes en élémentaire :
 - 18ème : 142 rue des Poissonniers (2 postes), 69 rue Championnet (3 postes)
 - 19ème : Eugénie Cotton B, Claude Bernard, 16 rue des Cheminets
 - 20ème : 4 rue Pierre Foncin, 8 rue Pierre Foncin, 20 rue Le Vau

L'analyse des postes obtenus avec 1,333 points au mouvement de mars 2015 (31 postes en tout)

- 14 postes définitifs de Brigade
- 2 postes en maternelle :
 - 18ème : 49 bis rue de la Goutte d'Or
 - 19ème : 8 rue Barbanègre
- 15 postes en élémentaire :
 - 18ème : 5 rue de Torcy (3 postes), 7 rue Championnet, 11 rue Cave (2 postes)
 - 19ème : Eugénie Cotton B, Eugénie Cotton A (2 postes), 16 rue des Cheminets, 132 rue d'Aubervilliers
 - 20ème : 4 rue Eugene Reisz, 12 allée Alquier Debrousse, 20 Rue Maryse Hilsz

Alors qu'est-ce que je fais ?

Ne mettre que les vœux que l'on souhaite vraiment...

Bien sûr, mieux vaut jouer le jeu du mouvement et des 30 vœux, car vous augmentez vos chances d'obtenir quelque chose... mais n'oubliez pas une règle d'or : ne demandez que ce que vous souhaitez avoir. Chaque année, des collègues sont surpris d'avoir obtenu un poste qu'ils ne souhaitent pas... mais qu'ils avaient demandé (souvent en fin de liste).

Pas assez de vœux...

Rappelons d'abord que la participation au 1^{er} mouvement, pour les collègues nommés à TP (titre provisoire) ou sans poste est obligatoire.

Si vous ne faites pas assez de vœux,

l'académie vous affecte en fonction de l'interprétation qu'elle fait de vos vœux. N'hésitez donc pas à en faire un grand nombre.

De plus, il faut savoir que tous les postes du département sont susceptibles d'être vacants, et qu'il y a autant de chances d'obtenir un poste déclaré « non vacant » qu'un poste déclaré « vacant ». Et même parfois plus, car un poste « vacant » est plus visible et donc est susceptible d'être demandé par des collègues qui ont un haut barème !

En clair, si un poste vous plaît, n'hésitez pas, même si vous estimez n'avoir que peu de chances de l'obtenir. On ne sait jamais !

L'ordre des vœux...

Il a une importance... pour vous : c'est dans cet ordre que vos vœux seront

examinés. Mais contrairement à une idée reçue, sur un même poste à barème égal, ce n'est pas l'ordre des vœux de chacun qui départage les candidats, mais l'AGS (Ancienneté Générale de Service) puis l'âge (au bénéfice du plus âgé, au jour près).

Temps de réflexion...

Prendre le temps de réfléchir, c'est bien ! Mais attention à la date de fermeture du serveur ! Le dernier jour est souvent encombré, et un incident n'est jamais à exclure. Mieux vaut donc faire son mouvement un peu à l'avance : la procédure Internet permet toujours de revenir sur ses choix... jusqu'à la fermeture du serveur le 18 mars À MIDI !

Les vœux d'ordre général : les VOG

BD stage long Paris complet
BD mat-mat, Formation continue Paris complet
Poste ASH hors SEGPA EREA Paris complet
Poste ASH SEGPA EREA Paris complet
Poste 4 fois 20% (compléments de 80%)
Poste en ZIL 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6, 12e
Poste en ZIL 7e, 8e, 9e, 10e
Poste en ZIL 11e
Poste en ZIL 13e
Poste en ZIL 14e
Poste en ZIL 15e
Poste en ZIL 16e
Poste en ZIL 17e
Poste en ZIL 18e
Poste en ZIL 19e
Poste en ZIL 20e
ZIL Paris complet

Poste en mat 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e (hors ZEP-REP)
Poste en mat 7e, 16e (hors ZEP-REP)
Poste en mat 8e, 17e (hors ZEP-REP)
Poste en mat 9e, 18e (hors ZEP-REP)
Poste en mat 10e, 19e (hors ZEP-REP)
Poste en mat 11e, 12e, 20e (hors ZEP-REP)
Poste en mat 13e (hors ZEP-REP)
Poste en mat 14e (hors ZEP-REP)
Poste en mat 15e (hors ZEP-REP)
Adjoint mat hors ZEP-REP Paris complet
Poste en mat 2e, 3, 11e (ZEP-REP)
Poste en mat 10e, 19e (ZEP-REP)
Poste en mat 13e (ZEP-REP)
Poste en mat 17e, 18e (ZEP-REP)
Poste en mat 20e (ZEP-REP)
Adjoint mat ZEP-REP

Poste en elem 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e (hors ZEP-REP)
Poste en elem 7e, 16e (hors ZEP-REP)
Poste en elem 8e, 17e (hors ZEP-REP)
Poste en elem 9e, 18e (hors ZEP-REP)
Poste en elem 10e, 19e (hors ZEP-REP)
Poste en elem 11e, 12e, 20e (hors ZEP-REP)
Poste en elem 13e (hors ZEP-REP)
Poste en elem 14e (hors ZEP-REP)
Poste en elem 15e (hors ZEP-REP)
Adjoint elem hors ZEP-REP Paris complet
Poste en elem 2e, 3e, 11e (ZEP-REP)
Poste en elem 10e, 19e (ZEP-REP)
Poste en elem 13e (ZEP-REP)
Poste en elem 17e, 18e (ZEP-REP)
Poste en elem 20e (ZEP-REP)
Adjoint elem ZEP-REP Paris complet

Les demandes de poste à titre provisoire dans l'enseignement adapté ou spécialisé

Les enseignants qui souhaitent demander ce type de poste devront saisir en vœu d'ordre général :

- le code 2596 - ASH SF SEG (c'est-à-dire tout poste ASH dans Paris hors SEGPA et EREA)

ou

- le code 2597 - ASH SEGPA (c'est-à-dire tout poste ASH dans Paris en SEGPA ou en EREA)

ou les deux

Le maintien sur votre poste actuel

Les enseignants affectés à titre provisoire en 2015-2016 dans une école relevant de l'éducation prioritaire, même sur un poste fractionné, sont invités, s'ils le souhaitent, à demander leur maintien dans leur école d'affectation actuelle en formulant en premier vœu d'ordre général (VOG), le VOG correspondant au code 2589 - MAINTIEN.

Vérification et accompagnement

Publication du mouvement en ligne avant la Capd

Le SNUipp-FSU Paris publiera, aux alentours du 11 mai, le projet de mouvement des personnels avant la CAPD du 19 mai.

Cette publication, accessible à l'aide du code ACADY (7 chiffres et lettres) qui figure sur la carte d'adhérent, permet une consultation personnelle de la proposition d'affectation et la consultation du barème pour chaque poste.

Ceci permet aux collègues demandant une mutation de contrôler leur proposition d'affectation en fonction de leur barème.

Pour les non-adhérents, un formulaire via notre site internet permettra la réception par mèl du code ACADY personnel.

La publication de l'ensemble des barèmes poste par poste sera accessible librement sans nécessité de code personnel.

Permanences aux SNUipp-FSU Paris et à l'ESPE

Le SNUipp-FSU Paris organise comme tous les ans des permanences pour aider les enseignants à participer au mouvement.

Elles se tiendront cette année :

au local 11 rue de Tourtille

- mardi 8 mars de 15h à 17h30
- mercredi 9 mars de 12h à 16h30
- mardi 15 mars de 15h à 17h30

A l'ESPE :

- vendredi 5 février de 11h30 à 15h30 à Molitor
- vendredi 12 février de 11h30 à 15h30 à Batignolles
- mardi 16 février de 11h30 à 15h30 à Molitor
- vendredi 19 février de 11h30 à 15h30 à Molitor
- mardi 8 mars de 11h30 à 15h30 à Batignolles
- vendredi 11 mars de 11h30 à 15h30 à Batignolles
- mardi 15 mars de 11h30 à 15h30 à Molitor



Mouvement 2016 des PES

Fiche de contrôle syndical

Nom : Prénom:.....

Nom de jeune fille :

Adresse personnelle :

Mail : Téléphone:.....

Site à l'ESPE : Molitor Batignolles

Nombre d'enfants de moins de 12 ans avant le 31/12/15 :

A retourner par mail au SNUipp-FSU Paris
avec un scann de l'accusé de réception de vos vœux ou à
déposer lors des permanences à l'ESPE